

La visite du pape François en Corse : une entorse flagrante à la laïcité française

Samuel Mayol
Maître de conférences HDR
Directeur du LaRA ICD
Prix national de la laïcité 2015

Auteur de :

« Laïcité, la République jusqu'au bout », éditions L'Harmattan
« Fraternités fragmentées », éditions L'Harmattan
« Les extrémistes à l'assaut de la République », éditions L'Harmattan
« Antisémitisme : la République en danger », éditions L'Harmattan

La visite du pape François en Corse ce 15 décembre 2024 a mis en lumière plusieurs atteintes réelles au principe de laïcité, pilier fondamental de la République française. Sous couvert de dialogue interreligieux, cette visite a constitué une ingérence inacceptable de l'Église catholique dans les affaires de l'État.

La participation de Marie-Antoinette Maupertuis, présidente de l'Assemblée de Corse, à la messe papale constitue une entorse significative au principe de neutralité religieuse de l'État français. En lisant la première lecture de la messe, qui était un extrait du livre du prophète Sophonie, elle n'a pas seulement assisté à l'événement ; elle a pris une part active à un acte religieux.

Cette action montre une confusion des rôles. En tant que représentante élue, Maupertuis a brouillé la frontière entre sa fonction publique et une pratique religieuse personnelle. Sa décision de lire un texte sacré dans un cadre officiel est une utilisation de sa position pour promouvoir une religion particulière, ce qui est incompatible avec les attentes de neutralité qui incombent aux élus.

La symbolique de sa présence et de son engagement dans cet événement religieux est particulièrement forte. Elle envoie un message ambigu sur la séparation entre l'Église et l'État, tant en Corse qu'à l'échelle nationale. Cette situation pourrait être interprétée comme un signe d'une « expression corse de la laïcité », ce qui soulève des préoccupations quant à l'application uniforme des principes laïques sur l'ensemble du territoire français.

Par ailleurs, dès son arrivée, le souverain pontife s'est livré à un véritable exercice de remise en cause de la laïcité française. Son plaidoyer pour une laïcité « qui ne soit pas statique et figée » est une attaque inacceptable contre le modèle républicain. En appelant à une laïcité « évolutive et dynamique », le pape cherche en réalité à affaiblir la séparation entre l'Église et l'État, pourtant garantie par la loi de 1905.

Ce discours du pape François est en réalité profondément problématique et va à l'encontre des principes fondamentaux de la laïcité française. En prônant une laïcité « capable de s'adapter » et de « promouvoir une coopération constante entre les autorités civiles et ecclésiastiques », le

pape remet directement en cause l'essence même de la séparation entre l'Église et l'État, pilier central de la laïcité française.

La loi de 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État établit clairement que « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». Cette séparation nette vise précisément à garantir l'indépendance réciproque des Églises et de l'État, mettant fin aux ingérences cléricales en politique et de l'État dans la vie intérieure de l'Église. En appelant à une « coopération constante », François cherche à brouiller cette frontière essentielle.

La laïcité française ne consiste pas à combattre les religions, mais à empêcher leur influence dans l'exercice du pouvoir politique et administratif. Elle renvoie les idées spirituelles et philosophiques au domaine exclusif de la conscience individuelle et de la liberté d'opinion. En promouvant une laïcité « ouverte » et « adaptable », le pape tente de réintroduire l'influence religieuse dans la sphère publique et politique, ce qui va directement à l'encontre de ce principe fondamental.

Cette vision d'une laïcité « ouverte » représente en réalité un cheval de Troie visant à permettre à l'Église de regagner son influence sur la sphère publique. Elle menace l'équilibre établi par la loi de 1905, qui garantit la liberté de conscience et le libre exercice des cultes tout en maintenant une stricte neutralité de l'État vis-à-vis des différents cultes.

En promouvant cette vision, le pape François ne respecte pas le cadre juridique national français marqué par le principe de laïcité. Il tente de redéfinir la laïcité d'une manière qui servirait les intérêts de l'Église, ignorant ainsi le fait que la laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres, mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public.

Cette visite illustre parfaitement pourquoi la religion n'a pas à se prononcer sur la politique. Le principe de neutralité, au cœur de la laïcité, vise précisément à empêcher l'ingérence des institutions religieuses dans les affaires de l'État. En critiquant ouvertement le modèle laïque français, le pape outrepassé son rôle de chef spirituel et s'immisce indûment dans le débat politique national.

Une fois de plus il est crucial de rappeler que la laïcité garantit la liberté de conscience et l'égalité de tous les citoyens, quelle que soit leur croyance ou non-croyance. Elle protège la liberté de culte tout en maintenant la neutralité de l'État. Enfin, elle sépare le pouvoir religieux et le pouvoir politique, le spirituel et le temporel.

Il aurait été souhaitable que le Président de la République, garant de nos institutions, rappelle au pape François l'importance de la laïcité en France, un principe fondamental qui vise à séparer clairement le pouvoir religieux du pouvoir politique, afin de préserver l'intégrité de notre République et d'assurer une coexistence harmonieuse entre toutes les croyances.